Commune de
Saillon

Participation à l'acquisition du Magic Pass et abonnements de ski

Saison 2023 / 2024

La Commune de Saillon en collaboration avec Téléovronnaz SA prend en charge une réduction sur le Magic Pass pour les enfants. Une réduction est également accordée pour d'autres abonnements de ski par la Commune.

Magic Pass | OVRONNAZ

Magic Pass enfants de 2008 à 2017
Participation communale de Fr. 50.- et participation de Téléovronnaz de Fr. 50.-

Magic Pass enfants de 2003 à 2007*
Participation communale de Fr. 50.-

Autres abonnements enfants de 2003 à 2017*
Participation communale de Fr. 50.-

*Pour les jeunes de 2003 à 2007, la participation est octroyée uniquement aux étudiants / apprentis sur présentation de leur carte d'étudiant.

Comment procéder ?

1. Achetez votre Magic Pass ou votre autre abonnement de ski.
2. Faites-vous rembourser au guichet communal ou à info@commune-saillon.ch en joignant une copie de l'abonnement et vos coordonnées bancaires.
   Date limite de remboursement : 31.12.2023

Administration communale
Rue du Bourg 19 – CH-1913 Saillon – Tél. 027 743 43 00 – info@commune-saillon.ch – www.saillon.ch